

capture d'éclat, & que la livrée du Roi que portent les gens de Mr. Beringhen, les avoit trompez.

On a raisonné différenment sur la punition que méritoient ces prisonniers, les uns ont crû qu'on ne pouvoit les traiter que comme prisonniers de guerre, pourvû que le Commandant se trouvât muni d'un Passeport; les autres soutiennent qu'ils meritent la mort, puisque vraisemblablement ils vouloient insulter la personne Royale, ou quelqu'un des Princes du Sang; que les loix de la guerre ne permettent pas aux Partisans d'aller dans le lieu du séjour ordinaire des Souverains; on ne peut ou l'on ne doit entreprendre de les enlever, que lors qu'ils sont à l'Armée, ou qu'éloignez du lieu sacré de leurs domiciles ordinaires, ils tombent dans une embuscade; cependant ces prisonniers conviennent d'avoir été plusieurs fois dans le Château de Versailles, & dans le Palais Royal à Paris sans avoir trouvé l'occasion d'exécuter leur dessein. Que si l'on toléroit de pareilles entreprises, il n'y auroit aucun Souverain en sûreté dans sa Cour, parce que les scelerats d'une Armée ennemie, à la faveur d'un Passeport de Partisan, iroient souvent attenter à la vie d'un Prince, s'ils ne risquoient étans pris ou reconnus, que d'être faits prisonniers de guerre; si l'on dit que les Souverains ont leurs Gardes pour la sûreté de leurs personnes, on répondra que ces Gardes sont plutôt des marques de la Majesté Souveraine, que pour les mettre à couvert des insultes d'un scelerat; les Princes Neutres & ceux qui sont dans une profonde paix, ont leurs Gardes comme

*Comment  
doivent être  
punis ceux  
qui ont fait  
cet enlevement.*